

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 15 DECEMBRE 2016 A 20 HEURES 30**

Etaient présents : Christian TARANTOLA, Maire,

Léa Antoine, Séfa Arslan, Amar Boulassel, André Bonnet, Maryse Bornet, ,
Maryse Caël Jean- Claude Clément, Catherine Meunier, Dany Tisserant, Alain
Woirgny, Jean-Luc Xemaire.

Secrétaire de séance : Léa Antoine

Avant d'ouvrir le conseil municipal, Christian Tarantola propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- L'augmentation du prix du ticket de cantine à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- Le déclassement en voie communale de l'ancienne route départementale D44 à l'issue des travaux ;
- Le dépassement de crédits chapitre 16 à inclure dans le point n°1.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

1. Décision modificative n°3, budget communal (frais Apave pour toiture crèche)

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une délibération modificative afin de prendre en compte les frais d'étude Apave occasionnés par les travaux exécutés sur la toiture de la crèche. Il s'agit donc de déplacer 1.500€ du compte 2315, opération 94, aménagement centre-bourg vers le compte 2031, opération 148, frais études Apave pour toiture crèche.

Concernant ces travaux, il rappelle que la caisse d'allocations familiales a octroyé à la commune une subvention à hauteur de 16.000€ et un prêt de 15.000€, sous entendu un prêt à taux 0.

Le conseil départemental subventionne quant à lui ces travaux à hauteur de 1.800€.

En outre, monsieur le Maire relève un dépassement de crédits au chapitre 16 de 88,32€. Ainsi, il propose au conseil municipal d'adopter une délibération afin de déplacer cette somme du compte 2315, opération 94, aménagement centre-bourg, vers le compte 165, dépôts et cautionnement reçus.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Demande d'effacement de dettes – budget Eau

Monsieur Le Maire rappelle à l'attention du conseil municipal la précédente délibération en date du 3 octobre 2016 par laquelle le conseil a décidé de ne pas admettre l'effacement de la dette devant affecter le budget eau de la commune. Il indique également que le préfet lui a adressé une demande tendant à ce que le conseil retire cette précédente délibération et constate l'exécution du jugement prononçant l'extinction du titre en cause. Par ce courrier, le préfet a également pris le soin de rappeler à la commune que l'irrecouvrabilité des créances éteintes résulte d'une

décision de justice et s'impose à la collectivité créancière qui ne peut procéder à aucune action en recouvrement.

Certains conseillers font remarquer l'impuissance du conseil municipal face à cette situation.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Location local sous la mairie

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur WEBER, de l'entreprise Specialty Minerals France qui a dû fermer son site docellois suite à la fermeture d'UPM souhaite conserver un bureau dans la commune. Ainsi, un local lui a été proposé sous la mairie. Le local a été réaménagé. Monsieur le maire propose de lui louer durablement à partir de janvier 2017 pour un montant de 200 € mensuel, charges comprises.

Adopté à l'unanimité.

4. C.C.B.V.V. : modification statutaire mise en conformité des statuts

Monsieur le maire fait le point sur le devenir des collectivités territoriales et les conséquences des récentes modifications juridiques intervenues. Il précise notamment qu'on ignorait encore comment les nouveaux conseils régionaux s'intégreront dans le paysage actuel. Il indique en outre qu'il n'y aura bientôt plus que 11 communautés de communes dans les Vosges et deux communautés d'agglomérations (Saint-Dié et Epinal).

Monsieur le maire a ensuite fait part au conseil du mail du président de la C.C.B.V.V., lequel informe les communes membres de la nécessité de modifier les statuts de l'intercommunalité au plus vite afin de se conformer à la loi NOTRe. Le conseil communautaire a en effet adopté une délibération le 1^{er} décembre devant être approuvée par les communes membres. Cette délibération prévoit, d'une part, la transposition des dispositions de l'article L. 5214-16, I, du code général des collectivités territoriales, relatives aux compétences obligatoires des communautés de communes. A ce titre, la C.C.B.V.V. serait compétente pour mener les actions suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

D'autre part, la délibération du conseil communautaire prévoit également la transposition d'une partie du II de la disposition précitée. Conformément à cette disposition les communautés de communes doivent exercer trois des compétences relevant des neuf groupes identifiés par le législateur. A ce titre et selon la délibération du 1^{er} décembre 2016, la C.C.B.V.V. deviendrait compétente dans les matières suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En outre, Monsieur le Maire observe que la compétence touristique pourrait devenir une compétence partagée entre les communautés de communes et les régions mais que rien n'était certain.

Monsieur le Maire revient également sur la compétence des communautés de communes en matière de distribution d'eau potable. Il indique ainsi que sur le territoire national, 90% des communes sont opposées au transfert de cette compétence.

Monsieur le Maire a indiqué que personne ne pouvait prédire le chaînage du territoire dans deux ans. Il a également exprimé ses inquiétudes sur les conséquences du transfert de la compétence des communes en matière de distribution d'eau potable aux communautés de communes dès lors qu'elle entraînerait une harmonisation des coûts.

Cette proposition de modification statutaire est soumise au vote. L'ensemble des conseillers municipaux s'abstiennent.

5. Motion pour la défense de la ligne ferroviaire Epinal – Saint Dié des Vosges

Monsieur le Maire indique que l'évolution de cette ligne est insidieuse, personne ne se positionne expressément sur l'avenir qui lui est destiné. Il précise que désormais la gare de Bruyères est fermée les week-ends et les jours fériés, lézant ainsi les personnes âgées. La grande région a affirmé être prête à mettre de l'argent sur ces lignes à la condition que l'Etat y participe à la même hauteur. Le syndicat parle quant à lui de la fermeture pure et simple de la ligne Epinal-Saint-Dié.

Monsieur le Maire a ajouté pour information que le conseil départemental avait voté une motion semblable à celle proposée concernant la ligne desservant Mirecourt.

André Bonnet a pris la parole et a indiqué que cela faisait plusieurs années qu'il proposait avec René L'Homme de modifier le mode de transport des élèves afin que les bus soient remplacés par les trains. Le conseil départemental lui oppose depuis toujours que cela entraînerait des pertes d'emploi et mettrait en difficulté les sociétés de transport par autobus. Monsieur le Maire souligne en outre qu'une telle proposition a peu de chance d'aboutir dès lors que les écoles du secondaires refusent d'adapter leurs horaires à ceux de la SNCF, à l'exception du collège et lycée Jeanne d'Arc. Il a également ajouté que la nouvelle répartition des compétences pourrait rendre ce projet d'autant plus difficile, la région étant désormais compétente en matière de transport scolaire. Sur ce point, monsieur le maire a indiqué que cette nouvelle compétence des régions pourrait rendre difficile la gestion de ce transport, notamment en hiver lorsque le bus ne peut pas passer, il sera plus difficile de mobiliser les élus compétents.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Philippe Richert la semaine passée et que celui-ci disait vouloir dédier une partie du budget 2017 de la région aux communes de moins de 2.500 habitants afin d'en relancer l'économie. Ainsi, ces communes pourraient faire des demandes de subvention auprès de la région afin de se voir attribuer une subvention de 20% d'un total de 25.000€. Toutefois, monsieur le Maire a constaté que cette proposition semblait avoir disparu des comptes-rendus.

Le conseil municipal a approuvé la motion à l'unanimité.

6. Demande d'adhésion au SMIC des communes de Auzainvillers et Martigny les Gerbonvaux et du syndicat des eaux de l'Ormont

Après avoir situé ces communes et ce syndicat géographiquement, la proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Bons d'achat Super U

Monsieur le maire rappelle que chaque année la commune attribue un bon d'achat à l'ensemble des employés communaux.

Après consultation de l'ensemble des conseillers municipaux, la remise de ces bons, d'une valeur de soixante euros se fera le mercredi 21 décembre à 18 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Le déclassement en voie communale de l'ancienne route départementale D44 à l'issue des travaux

Suite à la réunion s'étant tenue hier (le mercredi 14 décembre) au sujet de la rue d'Alsace en compagnie de Gilbert Colle, André Bonnet en résume les apports. Il indique que monsieur Colle s'occupera de tout, notamment des demandes de subvention au conseil départemental au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et des amendes de police. Il résulte du plan réalisé et transmis à l'ensemble du conseil municipal que 29 places de stationnements seraient créées. En outre, tout ce qui peut être fait en régie le sera afin d'amoindrir les frais occasionnés.

Il résulte toutefois de cette réunion que doit être adoptée une délibération prévoyant le déclassement en voie communale de la rue d'Alsace dès la fin des travaux.

Alain Woirgny ajoute qu'il faudra procéder à un carottage afin de vérifier la présence d'amiante dans le macadam. En plus, il sera nécessaire de solliciter une entreprise afin qu'elle détecte précisément la présence des différents réseaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. L'augmentation du prix du ticket de cantine à partir du 1er janvier 2017 ;

Suite à la réunion s'étant tenue au sein de la résidence Ozanam et du rappel fait à cette occasion des différents coûts occasionnés par la production des repas, André Bonnet indique qu'il est nécessaire d'augmenter le prix des tickets de cantine de 10 centimes. Il résulte de l'ensemble des calculs réalisés que le prix actuel du ticket de cantine, 3,55€, devra être rehaussé à compter du 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 3,65€ ; le prix du transport demeurant inchangé : 0,60€ par repas (rappel : ce coût de transport est la charge de la commune).

André Bonnet note également que certains parents se plaignent que les prix soient doublés lorsqu'ils ne réservent pas une semaine avant. Toutefois, certaines communes appliquent des délais plus stricts, notamment d'un mois, et ces délais sont nécessaires pour éviter le gaspillage et assurer une gestion des stocks optimale.

Il est également rappelé que l'ensemble des menus est disponible sur le site de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Divers

Alain Woirgny fait le point sur les travaux restant à faire pour 2017: la poutre de l'Eglise et le bardage des logements des écoles. Il indique également que le dortoir de la maternelle a été mis aux normes et qu'il y fait plus chaud notamment grâce aux rideaux.

Concernant les bâtiments de Lana, notamment la façade rue du Colonel Bertin, les couleurs choisies pour la peinture sont le gris et le rouge brique.

Concernant la déconstruction de Specialty Minerals France, elle est quasiment terminée. Il reste encore une dalle de 12.000 m³ de béton.

S'agissant de la fresque, elle sera peinte au mois de mars.

Monsieur le Maire informe le conseil que 16,65 tonnes de textiles ont été récoltées par le SICOVAD au profit du Téléthon.

Fin du conseil à 22h00.